



CLINIQUE JURIDIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

GUIDE DE PRÉSENTATION

La Clinique Juridique d'Orléans est une association étudiante de la Faculté de droit à l'Université d'Orléans. Elle permet aux étudiants en droit de mettre en pratique leurs connaissances en fournissant, sous supervision, des informations juridiques gratuites à des justiciables.

Ce guide s'adresse à nos partenaires institutionnels, associatifs ou professionnels, et vise à présenter notre fonctionnement, nos valeurs et les possibilités de collaboration.

Nos missions

La Clinique juridique d'Orléans à une double mission.

Tout d'abord, elle permet un accès au droit, son but est d'offrir au public une information juridique claire, gratuite et de qualité. C'est un engagement citoyen qui permet de contribuer au lien social et de soutenir les personnes éloignées de la compréhension du droit.

Elle permet aussi une formation pratique pour les étudiants par l'acquisition de compétences professionnelles tel que l'analyse, la rédaction, la conduite d'entretien et aussi le respect de la déontologie. Elle donne à ses membres la possibilité de développer des modes d'apprentissage actifs et professionnalisants.

Nos domaines d'intervention

La Clinique traite principalement des demandes relevant de 5 branches du droit. Ces domaines sont séparés en pôle que les membres choisissent en fonction de leur appétence.

Ainsi, la clinique propose : du droit public, du droit pénal, du droit civil des biens et des personnes, du droit des affaires et du droit social.

La Clinique n'effectue pas de représentation en justice, ni d'actes réservés aux avocats. Elle fournit des informations juridiques, non des consultations.

Notre organisation et fonctionnement

La Clinique se compose d'étudiants en droit volontaires. Parmi les membres, on retrouve un bureau restreint composé d'une co-présidence, d'un secrétariat général, d'une trésorerie.

Le bureau, lui, est composé de ces même membre avec des coordinateurs de pôles dont le rôle est d'animer et de superviser leur pôle.

Au sein de ses pôles, les cliniciens sont les étudiants sélectionnés qui résolvent les cas.

De plus, pour garantir la véracité de nos informations, des correcteurs sont sélectionnés pour leur compétences afin de vérifier ses informations.

La procédure de traitement d'un cas se divise en plusieurs étapes.

Tout d'abord, la demande est reçu soit par formulaire, par mail ou lors de nos permanences.

Le bureau, reçoit la demande et l'analyse. Elle est ensuite remis aux cliniciens concernés en fonction de la branche du droit à laquelle elle appartient.

La recherche juridique est encadrée par les coordinateurs, puis la conclusion des cliniciens est envoyée à un correcteur volontaire afin qu'elle soit validée.

Enfin, les cliniciens et le correcteur en charge du cas s'occuper de restituer leurs informations au justiciable.

Nos formats d'intervention pour les partenaires

La Clinique effectue aussi des interventions grâce à son pôle événementiel et partenariats.

Le pôle met en place des permanences régulières dans les locaux de partenaires. Il participe aussi à un événement annuel au sein de l'université d'Orléans appelé « la semaine du droit » afin de recueillir des cas et de se faire connaître.

La Clinique participe aussi à de nombreux événements comme des forums étudiants. Elle peut aussi intervenir sur certains thématiques sur invitation.

La Clinique dispose aussi d'un pôle communication dont le rôle est de partager de l'information juridique sur nos réseaux.

Engagements

La Clinique s'engage à assurer la qualité et la rigueur des informations transmises et respecter la confidentialité des justiciables et correcteur. Elle agit dans le strict respect des limites légales de l'information juridique, elle ne possède pas les compétences d'un cabinet de conseil ou d'un avocat.